

**LE DÉVELOPPEMENT
INSTITUTIONNEL
DES SCIENCES DES RELIGIONS
EN FRANCE AU XIX^e SIÈCLE**

Michel Gardaz¹

Le but de cet article est de mettre en évidence le rapport entre le politique et l'émergence des sciences des religions en France. Les différentes facettes du développement institutionnel des sciences des religions ont fait l'objet, depuis quelques années, de plusieurs excellentes enquêtes, dont celles de Michel Despland, d'Émile Poulat, de Henri-Charles Puech et de Paul Vignaux².

¹ Michel Gardaz poursuit des recherches postdoctorales à l'*Institute for the Advanced Study of Religion* de l'Université de Chicago.

² M. Despland, «La Religion au XIX^e siècle: quelques particularités françaises», dans M. Despland et G. Vallée ed. *Religion in History/La Religion dans l'histoire*, Waterloo, Wilfrid Laurier Press, 1992; O. Poulat et É. Poulat, «Le développement institutionnel des sciences religieuses en France», *Archives de sociologie des religions*, 21, 1966, pp. 23-36; É. Poulat «L'Institution des "sciences religieuses"», J. Béguin *et al.*, *Cent ans de sciences religieuses en France*, Paris, Cerf, 1987; H.-C. Puech et P. Vignaux, «La science des religions en France», H. Desroche et J. Seguy, *Introduction aux sciences humaines des religions*, Paris, Cujas, 1970, pp. 9-35. Voir aussi les travaux de B. Pulman, «Aux origines de la science des religions. Lorsque le savoir prend chair(e)...», *Confrontations*, 14, 1985, pp. 7-24; J.-P. Vernant, «Les Sciences religieuses entre la sociologie, le comparatisme et l'anthropologie», Béguin, *et al.*, *Cent ans de sciences religieuses en France*, pp. 79-88; J. Béguin, «Religion et laïcité à L.E.P.H.E.», *Cent ans de sciences religieuses en France*, pp. 15-19; F. Laplanche, «Philologie et histoire des religions en France

Toutefois, en examinant de plus près les diverses publications, on remarque que l'impact du colonialisme sur l'essor de la discipline a peu attiré l'attention des chercheurs-es. Comme nous pourrions le constater, les politiques républicaines jouent un rôle déterminant dans l'évolution des sciences des religions. Par contre, la relation entre les conquêtes coloniales de la France et le développement de certaines institutions reste à être démontrée. Par exemple, y a-t-il une relation entre la colonisation du Cambodge et la création de l'École Française d'Extrême Orient? De même, comment le Musée Guimet a-t-il acquis certaines pièces de sa collection d'art khmer? Notre intention n'est pas de traiter de ces questions dans les moindres détails, mais de souligner que l'analyse du dossier colonial doit être entreprise afin de pousser plus à fond notre initiation politique du développement des sciences des religions en France.

*

Les échos de la Révolution française de 1789 vont continuer de se faire entendre durant le XIX^e siècle. Une des ambitions de la Révolution vise à reconstruire la société et la religion sur des bases nouvelles, provoquant ainsi de profondes transformations dans les mentalités et dans les habitudes religieuses des Français. Sans répit, les forces antagonistes s'affrontent. L'enjeu est de taille. D'une part, les catholiques veulent reprendre le pouvoir et restaurer la gloire perdue de l'Église de France, et d'autre part, les républicains tentent de combattre l'obscurantisme de l'Église en

au XIX^e siècle», Béguin *et al.*, *Cent ans de sciences religieuses en France*, pp. 33-48; C. Tardits, «Un siècle de recherche», J. Béguin, *et al.*, *Cent ans de sciences religieuses en France*, Paris, Cerf, 1987, pp. 21-31; M. Vernes, *L'Histoire des religions*, Paris, E. Leroux, 1887; A. Réville, *Les phases successives de l'histoire des religions*, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1909; A. Réville, «De la renaissance des études religieuses en France», *Revue des deux mondes*, 24, 1859, pp. 68-99; É. Poulat, «Le Développement institutionnel des sciences religieuses en France», H. Desroche et J. Séguin, *Introduction aux sciences humaines des religions*, Paris, Cujas, 1970, pp. 79-98.

voulant promouvoir un État moderne fondé sur des principes, non de droit divin, mais compatibles aux lois naturelles.

L'abandon du catholicisme est massif, le culte cesse et les églises fermées. Le déisme préconisé par les philosophes des Lumières gagne la faveur des élites.³ La bourgeoisie, qui est en grande majorité anticléricale, quitte les bancs d'église pour se rallier à la pensée de Voltaire et de Rousseau⁴. Vers 1840, leurs œuvres philosophiques font toujours partie du credo dominant⁵. Avec la proclamation de la II^e République (1848), des réformes en profondeur favorables au peuple sont entreprises. Un vent de libéralisme souffle sur le territoire français. Le processus de démocratisation et la souplesse des dirigeants politiques à l'endroit des masses sont exemplaires. Par exemple, le suffrage universel est institué pour tous les citoyens, la liberté de la presse est rétablie; on décrète ensuite l'abolition de la peine de mort et on abroge finalement l'esclavagisme⁶. De tous les régimes politiques qui ont marqué l'histoire de France au XIX^e siècle, aucun «régime ne fut inspiré par des idéaux humanitaires et démocratiques aussi sincères que ceux de la II^e République»⁷.

Le coup d'État de 1851 concocté par Louis-Napoléon Bonaparte devait changer non seulement les orientations politiques du régime précédent, mais transformer de façon radicale l'atmosphère libérale qui régnait auparavant. Plusieurs mesures draconiennes sont utilisées pour museler l'opposition. La mise en tutelle de la presse et de l'université fait taire les adversaires de l'Empire. Cette perte des libertés se voit par la suite compensée

³ G. Cholvy et Y.-M. Hilaire, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, vol. 1, Paris, Privat, 1989, p. 13.

⁴ Ce qui est confirmé par l'immense succès littéraire des œuvres: «12 éditions pour Voltaire entre 1817 et 1824 soit 1 598 000 volumes, 492 000 volumes pour Rousseau», Cholvy et Hilaire, *Historie*, vol. 1, p. 75.

⁵ Cholvy et Hilaire, *Histoire religieuse...*, vol. 1, p. 76.

⁶ M. Mourre, *Le Petit Mourre*, Paris, Bordas, 1990, p. 322.

⁷ *Ibid.*

par les conquêtes militaires et par la prospérité économique⁸. Le régime impérial de Napoléon III se maintient jusqu'à la défaite des troupes françaises (le 2 septembre 1870) à Sedan, le Waterloo de Napoléon III, se nomme Sedan⁹.

Les auteurs sympathiques à la cause des catholiques tentent désespérément de contrecarrer les effets corrosifs de la philosophie des Lumières, du positivisme, et du nouvel élan scientifique qui déchirent les mœurs religieuses des Français. Les radicaux s'opposent à une domination des prêtres sur la vie politique et sociale, en somme, au retour du cléricalisme désuet de jadis. Le clergé ne semble guère préparé à l'offensive de la nouvelle génération scientifique qui prône une politique radicale de séparation entre l'État et l'Église. Les incompatibilités entre les exigences politiques et religieuses du catholicisme français et celles des républicains, sont évidentes¹⁰.

La contre-attaque catholique s'organise, entre autres, sur trois fronts: 1) par la publication en 1864 de l'encyclique *Quanta Cura*; le pape Pie IX y brille par son conservatisme intransigeant¹¹; 2) par la proclamation pendant le Concile de Vatican I (1869-1870) de l'infaillibilité papale en matière de dogmatique; 3) par la création en 1875 de l'Institut Catholique de Paris¹². En règle générale, la production scientifique en matière d'histoire des religions en provenance des milieux catholiques fait «pâle figure»¹³.

⁸ *Ibid.*, p. 323; C. Salles, *Le Second Empire*, Paris, Larousse, 1985, p. 2.

⁹ Salles, *Le Second Empire*, III.

¹⁰ F. Lebrun (dir.), *Histoire des catholiques en France*, Paris, Privat, 1980, p. 354.

¹¹ A. Mellor, *Histoire de l'anticléricalisme français*, Paris, Name, 1966, pp. 296-297.

¹² P.-L. Péchenard, «Fondation de l'Université Catholique de Paris (1875-1876)», *Revue de l'Institut catholique* 6, 1901, p. 387.

¹³ Lebrun, *Histoire des catholiques*, p. 354.

La laïcisation et la sécularisation de l'État français s'opèrent, pendant la III^e République, «dans une atmosphère de guerre de religion»¹⁴. Les effets de la politique anticléricale et les législations antireligieuses ont fortement contribué au détachement religieux d'un segment important de la population française¹⁵. L'enseignement au début du siècle est assuré par l'Église, le savoir est religieux, il est dicté par les clercs. Vers la fin du siècle, la querelle opposant les militants d'une école «sans Dieu» et ceux de l'école cléricale, déclenche encore une fois les hostilités entre les deux factions rivales¹⁶. La nouvelle génération positiviste rejette le système d'éducation religieuse qui avait été jadis instauré par les catholiques. Cette nouvelle génération veut fonder l'école laïque sur la science et le patriotisme¹⁷. Le ministre de l'Instruction Publique, Jules Ferry (avec l'aide de Léon Gambetta, de Paul Bert et de René Goblet), entreprend au cours des années 1880 de séculariser l'école¹⁸. Il va de soi que ce changement de régime provoque de fortes résistances¹⁹.

Le protestantisme libéral joue un rôle significatif dans ce mouvement de sécularisation. Considérablement détaché des dogmes, il a beaucoup d'affinités avec l'idéologie républicaine²⁰. La contribution des minorités protestantes et juives au développement des sciences des religions est très importante.

Le Collège de France

L'implantation d'une science des religions sur le sol français est consolidée par la fondation d'une chaire d'Histoire des religions

¹⁴ R. Rémond, *Le XIX^e siècle 1815-1914*, Paris, Seuil, 1974, p. 199.

¹⁵ *Ibid.*, p. 202.

¹⁶ B. Agard, M.-F. Boireau, X. Darcos, *Le XIX^e siècle en littérature*, Paris, Hachette, 1986, p. 11.

¹⁷ Cholvy et Hilaire, *Histoire*, vol. 1, p. 57.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Poulat, «L'Institution des "sciences religieuses"», p. 52.

²⁰ Cholvy et Hilaire, *Histoire*, vol. 1, p. 48.

au Collège de France en 1879.²¹ Paul Bert soumet à la Chambre des Députés la proposition qui vise à créer la première chaire d'Histoire de religions. Cette chaire n'a pas pour objet, comme le soutiennent les détracteurs, de combattre les opinions religieuses des diverses factions, mais de doter l'enseignement supérieur d'une représentation qui, jusqu'à ce jour, avait été négligée en France. Le 10 janvier 1880, Albert Réville est appelé le premier à occuper cette chaire. Par une «curieuse coïncidence», l'abbé de Broglie commence à enseigner à l'Institut Catholique de Paris, l'«Histoire des cultes non chrétiens»²².

Dans son discours inaugural, Albert Réville illustre bien les tensions et les réticences qui ont entouré la création de la nouvelle chaire au Collège de France:

Quelques personnes se sont même fait une idée singulière de ce que pourrait être un cours d'histoire des religions. Elles y ont vu, avant tout, une machine de guerre destinée à démolir, ou à défendre, les traditions et les institutions religieuses de nos jours. Et, chose curieuse, tandis que les uns, d'avance, appelaient cette chaire une chaire d'irréligion, les autres prétendaient qu'elle serait une chaire de superstition, les premiers s'imaginant que nous allions ouvrir un feu nourri contre les croyances régnantes, les seconds redoutant de notre part trop de complaisance pour elles.²³

Deux autres institutions seront ultérieurement créées afin d'affermir et d'implanter de façon définitive les sciences des religions en France.

L'École pratique des Hautes Études **V^e Section — sciences religieuses**

²¹ Cette institution a été fondée en 1530 par François Ier. Les cours sont ouverts au public, aucun diplôme n'est toutefois conféré.

²² Vernes, *L'Histoire des religions*, p. 198-199. L'abbé de Broglie publie sa version catholique de l'histoire des religions, *Problèmes et conclusions de l'histoire des religions*, Paris, Putois-Cretté, 1885.

²³ A. Réville, *Leçon d'ouverture du cours d'histoire des religions au Collège de France*, Paris, G. Fischbacher, 1880, p. 28.

La mise sur pied de la V^e section de l'École Pratique des Hautes Études en 1886 se fait, comme nous l'avons constaté plus tôt, dans un climat de conflits entre cléricaux et républicains.²⁴ Depuis la suppression des crédits alloués aux facultés de théologie catholique, les dirigeants politiques croient nécessaire d'organiser un enseignement supérieur des sciences religieuses dégagé de tout caractère confessionnel. Le lieu tout indiqué pour un tel enseignement demeure la Sorbonne. Le gouvernement choisit donc d'organiser une nouvelle section à l'École pratique des Hautes Études²⁵. La V^e section fut créée le 30 janvier 1886 mais entra seulement en fonction le premier mars. Elle est vouée à l'analyse critique et comparée des religions, et à l'étude des phénomènes religieux dans l'histoire de l'humanité.²⁶

La création de cette section suscite l'appréhension des milieux cléricaux. Le clergé redoute que cette section devienne une arme offensive contre le catholicisme. Un certain Mgr Freppel résume bien les craintes de ces derniers en affirmant à son auditoire: «Je suis en droit de conclure que votre section des sciences religieuses ne sera pas autre chose qu'un enseignement théologique retourné contre nous; ce sera purement et simplement une faculté de théologie anti-catholique»²⁷.

Les ramifications politiques de l'implantation des institutions de savoir se laissent encore une fois entrevoir. Chaque innovation ébranle les structures religieuses caractérisant la France catholique. Même si la V^e section n'est pas «anti-religieuse ou irréligieuse», elle effrite néanmoins le pouvoir traditionnel du clergé²⁸.

²⁴ L'École Pratique des Hautes Études fut créée en 1868. À l'origine, elle était composée de quatre sections: mathématique, physique et chimie, histoire naturelle et physiologie, sciences historiques et philologie. Poulat, «Le développement», p. 86.

²⁵ Vernes, *L'Histoire*, p. 199-200; Poulat, «L'Institution», p. 62.

²⁶ Tiré du programme des conférences pour l'année 1990-1991.

²⁷ Vernes, *L'Histoire*, p. 203.

²⁸ Poulat, «L'Institution», p. 77.

Les travaux érudits des divers spécialistes vont placer la France au tournant du siècle au premier rang des études philologiques et historiques. L'organisation du premier congrès d'Histoire des Religions (1900) est une initiative des membres de la V^e section.

Le Musée Guimet

Émile Guimet est chargé d'une mission scientifique par le ministère de l'Instruction Publique. Sa mission consiste à faire le tour du monde et à étudier les religions orientales. Avec les objets d'art et les documents divers rapportés de voyage, il fonde à Lyon en 1879, le premier musée d'histoire des religions d'Europe. Ce musée sera transféré par la suite à Paris, place d'Iéna, en 1888.²⁹ Guimet avait conçu son musée «comme devant servir à faire connaître les civilisations et les religions de l'Orient, à en faciliter l'étude et à les illustrer par des œuvres typiques»³⁰. Son œuvre magistrale de vulgarisation devait non seulement stimuler les études religieuses sur l'Orient, mais aussi donner un lieu indispensable à la recherche et à la promotion des sciences des

²⁹ Guimet érige une bibliothèque à l'intérieur du musée. La bibliothèque n'est pas la seule à disposer d'un fonds appréciable de manuscrits orientaux. La Bibliothèque des Langues Orientales possède, elle aussi, de nombreux ouvrages. Cette bibliothèque est l'héritière de l'École des Jeunes de Langues, fondée en 1669 par Colbert. Le but de cette École est de former des interprètes pour les relations commerciales dans les pays du Levant. Le travail du grand bibliophile et administrateur Charles Schefer donne l'élan véritable à la création de la bibliothèque moderne. En 1898, la Bibliothèque compte plus de 50,000 volumes. M. Debout, «Les richesses de la bibliothèque des langues orientales», sous la direction de M. Debout, D. Eeckaute-Bardery, V. Fourniau, *Routes d'Asie: Marchands et voyageurs du XV^e-XVIII^e siècle*, Paris-Istanbul, Éditions Isis, 1988, p. 7-8.

³⁰ J. Auboyer, *Département des arts asiatiques des musées nationaux*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 1988, p. 3-4.

religions en France.³¹ L'apport de son musée, dans la propagation de l'histoire des religions orientales, s'avère être d'une importance considérable. Le cycle annuel des conférences, l'accès à la bibliothèque, les collections d'art asiatique les plus riches du monde initient le grand public à d'autres univers spirituels.

En dépit des réussites indéniables de Guimet, on doit toutefois poser quelques questions. Comment peut-on expliquer qu'une des meilleures collections d'art khmer du monde, la plus importante en dehors du Cambodge³², se trouve aujourd'hui dans un musée français? D'où proviennent *certaines* des statues apparaissant dans les couloirs du musée? Qui sont les généreux donateurs qui lèguent de magnifiques sculptures à l'État? Est-ce par un curieux hasard que des anciens administrateurs coloniaux fassent don

³¹ Milloué fait le bilan de ce qu'Emile Guimet a organisé dans son musée. Premièrement, une bibliothèque d'ouvrages orientaux, ainsi que leurs traductions françaises. Deuxièmement, il met à la disposition du grand public des grammaires et des dictionnaires des principales langues orientales. Troisièmement, son musée contient «tous les dieux de l'Inde, de la Chine, du Japon, de l'Égypte, de la Grèce et de l'empire romain». Quatrièmement, une école dans laquelle les Français peuvent étudier les «langues vivantes de l'Extrême-Orient». De plus, des professeurs «indigènes» expliquent aux étudiants les diverses croyances des peuples d'Orient (L. de Milloué, «Notice sur le musée religieux», *Revue de l'histoire des religions*, 1, 1880, p. 393).

³² Auboyer, *Départements*, 5. Il est à souligner que les sculptures indochinoises du Trocadéro ainsi que les collections asiatiques du Musée du Louvre ont été déménagées, respectivement, en 1937 et en 1945, au Musée Guimet. Plusieurs autres musées français possèdent de nos jours des sculptures khmères: le Museum de Lyon-Musée Guimet d'histoire Naturelle, le Musée de l'Homme à Paris, le Musée Savoisien de Chambéry, le Musée Municipal d'Alençon, le Musée des Beaux-Arts de Rochefort et le Musée Georges Labit de Toulouse. A. Le Bonheur, «Où voir l'art Khmer en France?», *Dossiers Histoire et Archéologie, Angkor*, 125, 1988, pp. 106-109.

d'objets au musée? Bref, quelle est la relation entre les libéralités d'obscurs collectionneurs et la colonisation du Cambodge?

La tentative avortée d'André Malraux de s'approprier des sculptures khmères, durant son expédition indochinoise, laisse songeur les historiens des religions quant aux procédés utilisés pendant l'époque coloniale afin d'acquérir *certaines œuvres* d'art cambodgiennes. Enfin, les réponses à nos questions pourraient, croyons-nous, établir une étroite relation entre la richesse de la collection d'art khmer du Musée Guimet, et la colonisation du Cambodge.

Le dossier colonial

La conquête de l'Inde par les Britanniques s'intensifie vers la fin du XVIII^e siècle jusqu'au moment où la souveraineté du Bengale fut octroyée à la *East India Company*.³³ La colonisation du territoire a rendu possible l'émergence de l'indianisme moderne.³⁴ Elle a permis, entre autres, la création en 1784 de l'*Asiatic Society of Bengal* de Calcutta.³⁵

³³ La présence mercantile européenne sur le sous-continent indien remonte au XVII^e siècle. L'établissement de plusieurs comptoirs commerciaux et la création d'une «Compagnie des Indes Orientales» marquent les débuts de la conquête de l'Inde. Les trois grandes compagnies sont celles des Anglais (fondée en 1600), des Français (1602) et des Hollandais (1602). Les Français se fixent à Pondichéry en 1674 et à Chandernagor en 1686. Ce n'est qu'en 1720-1723 que la compagnie française commence vraiment ses opérations. Ces compagnies disposent d'une armée, d'une marine, et d'un corps diplomatique. À vrai dire, les activités mercantiles des Français ont été médiocres, comparativement à celles de ses rivales anglaise et hollandaise (J. Meyer, *Les Européens et les autres*, Paris, Armand Colin, 1975, pp. 236-256).

³⁴ Plusieurs auteurs font ressortir les liens entre la présence coloniale britannique et l'émergence de l'indianisme moderne. À ce sujet, Schwab précise: «Il est visible que la conquête linguistique est la suivante et servante de la conquête politique. Réunir et interpréter

Afin de compenser la perte de l'Empire des Indes et de ses comptoirs commerciaux, la France entreprit, de son côté, la conquête des territoires de la future Indochine³⁶. Les politiques coloniales du Second Empire et de la III^e République vont permettre d'établir un protectorat sur le Cambodge en 1863.³⁷ L'acquisition de nouveaux territoires d'outre-mer va amener elle

les lois et usages doit asseoir l'autorité et favoriser la pénétration. William Jones proclame [dans son deuxième Discours d'anniversaire à la Société Asiatique du Bengale (24 février 1785)] qu'il sera le «Justinien de l'Inde» (Schwab, *La Renaissance* 46. La même idée est exprimée par E. Saïd, *L'Orientalisme* (Préface de T. Todorov, traduit de l'américain par C. Malamoud [orig. 1978], Paris, Seuil, 1980, p. 24 et T. Hentsch, *L'Orient imaginaire*, Paris, Minit, 1988, p. 169. Afin d'illustrer l'atmosphère coloniale dans laquelle travaille William Jones, soulignons les impressions qu'il livre au sujet des Lois de Manou: «The work, now presented to the European world, contains abundance of curious matter extremely interesting both to speculative lawyers and antiquaries. (...) It is a system of despotism and priestcharft (...) it is filled with strange conceits in metaphysics and natural philosophy, with idle superstitions, and with a scheme of theology most obscurely figurative, and consequently liable to dangerous misconception; it abounds with minute and childish formalities, with ceremonies generally absurd and often ridiculous» (W. Jones, *Institutes of Hindu Law; Or the Ordinances of Menu*, Calcuta, Printed by the Order of Government, 1794, XVII-XVIII).

³⁵ Notons que Filliozat est d'avis que la «gloire de l'Asiatic Society of Bengal n'est pas d'avoir fondé l'indianisme, mais de l'avoir doté d'une institution permanente de recherche et de publication et de lui avoir donné un essor avant elle impossible» (J. Filliozat, «Deux cents ans d'Indianisme - Critique des méthodes et des résultats», *Bulletin de l'École Française d'Extrême-Orient*, LXXVI, 1987, p. 87).

³⁶ D. Bouche, *Histoire de la colonisation française*, vol. 2, Paris, Fayard, 1992.

³⁷ La mission civilisatrice de la France voulait, dit-on, apporter ses «lumières» aux pays qui en étaient privés. La politique impérialiste

aussi la création d'institutions permanentes de recherches sur le terrain culturel.³⁸ Tout comme la colonisation de l'Inde avait permis la création de l'*Asiatic Society of Bengal* de Calcutta, la colonisation de l'Indochine permet aux indianistes français de fonder, en 1898, une institution relativement similaire à celle des Britanniques³⁹. Sous l'initiative d'Auguste Barth, d'Emile Sénart, et de Michel Bréal (tous trois indianistes), l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, de concert avec Paul Doumer, Gouverneur Général de l'Indochine, se charge de créer une «mission archéologique permanente» sur le terrain culturel⁴⁰. Cette mission archéologique devait être élargie en 1900 pour devenir l'École Française d'Extrême-Orient. Cette institution est érigée en 1921 en établissement public doté de fonctionnaires «spécialisés», dont la principale tâche consiste à inventorier les monuments archéologiques ainsi que d'en assurer leurs conservations⁴¹.

française connut un essor considérable sous Jules Ferry. Mourre, *Le Petit Mourre*, p. 324. Notons que Paul Bert fut nommé en 1886 gouverneur général du Tonkin et de l'Annam.

³⁸ En 1874, les autorités françaises ouvrent à Saigon un Collège destiné à former des administrateurs coloniaux. Le programme porte sur plusieurs aspects des coutumes annamites. Bouche, *Histoire*, p. 139.

³⁹ J. Filliozat, «L'École Française d'Extrême-Orient et la connaissance des peuples», *Le Progrès scientifique*, 104, 1967, p. 4; S. Lévi, *Mémorial Sylvain Lévi* (avec une introduction de L. Renou), Paris, Paul Hartmann, 1937), p. 113. La prestigieuse Société Asiatique de Paris (1821) est toutefois la première d'Europe à suivre l'exemple de Calcutta. Elle tient sa première séance le 1er avril 1822 sous la présidence de Sylvestre de Sacy. Elle devait devenir en Europe le centre principal de l'orientalisme. La société savante commence la publication du *Journal Asiatique* en 1823. Schwab, *La Renaissance* p. 90-91.

⁴⁰ Filliozat, «L'École Française», p. 4.

⁴¹ *Ibid.*, p. 5. Pour l'historique de l'E.F.E.O. voir «L'École Française d'Extrême Orient: Depuis son origine jusqu'en 1920», *Bulletin de l'École Française d'Extrême Orient*, 21, 1921, pp. 1-41. Le bilan des activités (pour le Cinquantenaire) de l'E.F.E.O. a été dressé par René

Nul doute que l'administration coloniale procure aux savants français la base matérielle nécessaire à l'exploration scientifique de la civilisation indochinoise. Il va sans dire que le projet d'établir une institution de recherche sur le terrain culturel n'aurait jamais vu le jour sans la colonisation du Cambodge. À cet effet, quel a été le rôle de l'E.F.E.O. dans la gestion des chefs-d'œuvre se trouvant sur le territoire cambodgien? Y a-t-il des liaisons entre les gestionnaires du Musée Guimet et les membres de l'E.F.E.O.?⁴² Enfin, les réponses à ces questions risquent de révéler les passages souterrains au fond desquels se trouve le siège d'un triumvirat composé de chercheurs-es, de politiciens et de fonctionnaires coloniaux.

*

La réforme de l'enseignement religieux orchestrée par les dirigeants de la III^e République, la fondation de la chaire d'histoire des religions au Collège de France, la création de la V^e section (sciences religieuses) à l'École Pratique des Hautes Études, la fondation du Musée Guimet, ainsi que l'établissement sur le terrain culturel de l'École Française d'Extrême-Orient sont le résultat des décisions prises par les responsables politiques. Afin de ne pas escamoter un épisode mal connu de l'histoire du développement des sciences des religions en France, l'analyse du dossier colonial mérite, selon nous, d'être approfondie. Des recherches dans cette direction doivent être entreprises pour mieux comprendre les ramifications entre le politique et la naissance d'institutions de savoir qui ont vu le jour sur les territoires colonisés par la France.

Grousset, «Figures d'orientalistes», *Bulletin de la Société des Études Indochinoises*, 26, 1951, pp. 413-426.

⁴² En réponse à cette question, soulignons que: «Plusieurs sculptures khmères qui doivent figurer à l'Exposition coloniale de Marseille en 1922 sont destinées à entrer dans les collections du Musée Guimet». Filliozat, «L'École», p. 55. Les expéditions de Louis Delaporte ramènent en France des sculptures «de première importance». Auboyer, *Départements*, p. 2.

SUMMARY

***THE INSTITUTIONAL DEVELOPMENT
OF THE SCIENCES OF RELIGIONS
IN XIXth CENTURY FRANCE***

The primary goal of this paper is to establish a relationship between the political context and the emergence of the sciences of religions in nineteenth century France. Firstly, the paper describes the historical background of the creation of the different institutions related to the study of religion, i.e. the chair of history of religions at the Collège de France, the sciences religieuses section of the École Pratique des Hautes Études, the Musée Guimet and the École Française d'Extrême-Orient. Secondly, the paper explores the probable relation that existed between the creation of the École Française d'Extrême-Orient and the establishment in the nineteenth century of a colony in Cambodia.

What is most remarkable in the last century emergence of sciences of religions in France, is the significant role played by the political cast of the Third Republic. Without their direct involvement, the development of the discipline would have been considerably slowed down by the outer resistance of the Catholic clergy. Furthermore, the colonial conquest of France in Indochina had opened the door to the establishment of the École Française d'Extrême-Orient. We also ask questions regarding the possible link that existed between the creation of this institution and the richness of the khmer art collection of the Musée Guimet.

Finally, we suggest that further researches should be undertaken to complete our political initiation into the development of comparative religion in nineteenth century France.

